

**POUR LA DEFENSE DES LIBERTES SYNDICALES, DU DROIT DE
GREVE**

AUCUNE CONDAMNATION

En Espagne, en Italie, au Portugal, en Grèce, en Belgique, etc... et aujourd'hui en France on fustige les Organisations Syndicales afin d'accentuer la casse sociale et remettre en cause le droit syndical dans son ensemble.

Depuis quelque temps on criminalise l'action syndicale. Il y a eu Conti, Air-France et maintenant GoodYear. Fait sans précédent depuis la IVème République ou l'on avait poursuivi des dockers qui refusaient de charger des armes.

Rien ne justifie aujourd'hui que le monde du travail, l'ensemble des citoyens épris de liberté et de justice reste silencieux. Accepter ces attaques sans précédent à l'encontre de représentants des organisations syndicales quelle que soit leur étiquette c'est se faire indirectement complice de ces méfaits.

Rappelons-nous à une époque sombre de notre histoire, il y a eu, la chasse aux syndicalistes et à d'autres... « quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste. Quand ils sont venus me chercher, il ne restait personne pour me défendre».

N'attendons pas d'être confrontés à une situation identique.

Pour la défense des libertés syndicales, la liberté d'expression, le droit de revendiquer, le droit de manifester, le Syndicat National de Presse Edition et Publicité appelle l'ensemble de ses adhérents à se joindre à toute initiative qu'il jugera utile.

Paris, le 1^{er} février 2016